



**CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE**

<b>Date</b>	20/07/2021
<b>Lieu</b>	Salle du Conseil Municipal
<b>Présents</b>	Jean-Philippe BERSIA, Danielle ENJARLAN, Sandra LIZANO, Gérard MARIGNANE, Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Frédéric BUISSON, Eric BOURASSEAU, Jean-François CHARRAT, Francine PIEULLE IKHLEF, Stefano BLANC,
<b>Absents</b>	Edmond BLANC, Denis DUVAL, , Corinne BEAUDUEN, Francis PAYAN, Dominique VIDAL, Jean-Michel VIDAL, Nicole THEILLOUT, Muriel GILLET,
<b>Procurations</b>	F PAYAN à D ENJARLAN, JM VIDAL à G VAUQUOY, N THEILLOUT à S LIZANO
<b>Quorum</b>	11 en début de séance
<b>Heure d'ouverture de la séance</b>	18H00
<b>Heure de clôture de la séance</b>	18h22
<b>Présidence</b>	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
<b>Secrétaire de séance</b>	Pour l'opposition : Pour la majorité : Monsieur Jean-Philippe BERSIA a été élue secrétaire de séance
<b>Public</b>	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
<p><b>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.</b></p>	



SECRETARIAT GENERAL

<b>Dossier N°1 :</b>	<b>Approbation du procès-verbal du CM du 30/06/2021</b>
<i>Débat</i>	G ROGIER demande aux membres du conseil si le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 30 juin 2021 est approuvé Aucune remarque
<i>Vote</i>	Approbation à l'unanimité
<b>Dossier n°2</b>	<b>Décision pour restreindre l'accès piscine à – 50 personnes pour la non application du pass sanitaire</b>
<i>Débat</i>	<p>G ROGIER informe les membres du conseil municipal que le maître-nageur qui devait venir à décider de ne plus venir à la dernière minute. La piscine a ouvert le samedi 17 juillet 2021. Un nouveau maitre-nageur a été trouvé, mais il y a des jours de fermeture supplémentaire en dehors du dimanche, car il exerce une autre activité.</p> <p>Concernant le nouveau protocole sanitaire : soit il est mis en place le pass sanitaire, soit le nombre de personne doit être inférieur à 50 personnes simultanément. Dans le second cas, le pass sanitaire n'est pas obligatoire.</p> <p>JF CHARRAT demande si dans les 50 personnes, il faut décompter le maitre-nageur et la personne de l'accueil</p> <p>G ROGIER précise que le nombre maximum est 49 personnes avec le maitre-nageur et la personne de l'accueil ce qui correspond à 47 entrées</p> <p>JF CHARRAT demande si une note sera faite pour les jeunes de la régie</p> <p>G ROGIER explique qu'il est compliqué de contrôler toutes les personnes vaccinées ou pas</p> <p>E BOURASSEAU précise que pour le test PCR c'est compliqué aussi car il faut savoir 2 ou 3 jours à l'avance qu'on va à la piscine</p> <p>JF CHARRAT explique que le contrôle des personnes n'est pas cohérent. Il y a des règles et là tout le monde peut faire des contrôles de personnes</p> <p>G ROGIER informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 29/07 à 18h00</p>
<i>vote</i>	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :

PV arrêté le 20 juillet 2021 à 18h22

Gilles ROGIER

Le maire



Jean-Philippe BERSIA

Secrétaire de séance